



NOMBRE DE STAGIAIRES
Minimum : 5 Maximum : 8

PUBLIC VISÉ

Personne non électricien de métier devant réaliser, sur des installations électriques BT et hors tension, des opérations simples (remplacement des fusibles, lampes, prises ou interrupteurs) : Gardiens d'immeubles, personnels d'entretien, agents de maintenance, plaquistes, peintres...

PRÉ-REQUIS

Formation initiale BS
- Titre d'habilitation à présenter au formateur au début de la formation.
- Equipements de Protection Individuelle (écran facial, gants isolants, dispositifs de vérification d'absence de tension VAT)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Animation PowerPoint
- Mise en situation pratique
- Support stagiaire

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paperboard
- Vidéoprojecteur

ÉVALUATION DES ACQUIS

- QUIZ en cours de formation
- QCM de validation des acquis en fin de session
- Mise en situation pratique

SUIVI

- Emargement collectif
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Attestation de formation



220€ HT/stagiaire
(documentation et déjeuner offerts)

RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BS : Chargé d'intervention élémentaire (remplacement et raccordement)

RECYCL BS : 1 jour - 7 heures

OBJECTIFS

Maintien des connaissances des stagiaires sur la réglementation et les règles de sécurité électrique relatives aux interventions élémentaires sur les installations et les équipements basse tension.

Cette formation permettra à l'employeur de délivrer un titre d'habilitation.

PROGRAMME

Rappels

- Domaines de tension
- Grandeurs électriques
- Matériels usuels

Risque électrique - Mesures de protection

Protection individuelle et collective

Limites et zones d'environnement

Habilitation électrique - Titre d'habilitation

Intervention élémentaire

- Limites
- Rôle des différents acteurs
- Déroulement d'une intervention

Procédures en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique

Évaluation des acquis

** Comme le prévoit la réglementation, à l'issue de la formation, un avis sur les acquis de chaque stagiaire sera remis à l'employeur.*

Dates sessions inter-entreprises : consultez les dates sur notre site www.consuel.com